

Floriane Trientz

De: jf coutant <jf.coutant@yahoo.fr>
Envoyé: samedi 10 juillet 2021 08:23
À: f.gaillieue@cc-vierzon.fr; declaration.de.projetvierzon@cc-vierzon.fr
Objet: Enquête publique pour la construction d'un bâtiment logistique

Madame, Monsieur

En page 3 il est mentionné "...développée avec une qualité architecturale exigeante améliorant la qualité de vie des utilisateurs,..."

Cette expression sonne un peu en creux, pourriez-vous indiquer en quoi une qualité architecturale peut être exigeante et en quoi dans le cas contraire elle pourrait détériorer la qualité de vie des utilisateurs sans être à l'encontre des normes en vigueur ?

Cordialement
Jean-François Coutant